

En : 05 OCT. 2022

Arrêté du maire pour mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne

N° 20220043

Arrêté du Président de Limoges Métropole

VE: le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-46, R.151-18 et L.151-5.

VE: la délibération en date du 24 février 2022 approuvant le Plan local d'urbanisme de Condat-sur-Vienne.

VE: le code de l'urbanisme, notamment l'article L.151-46.

VE: la délibération du conseil municipal.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du code de l'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne mises à jour de ces documents annexes présentés ci-dessous. La mise à jour respecte l'obligation de l'alignement des annexes existantes.

ARTICLE 2. Le présent arrêté est affiché à la mairie de Condat-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole, ainsi qu'au siège de la commune de Condat-sur-Vienne.

Fait à Limoges, le 05 OCT. 2022

Le Président,

Gilles GILBERT

Pour le Président
Pour le Maire
Le Maire-Adjoint
Sylvain ROQUES

Arrêté le : 05 OCT. 2022

Arrêté du Maire de Condat-sur-Vienne
N° 20220043

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200543_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_CONDAT.pdf
(.pdf, 3,7 Mo)

TÉLÉCHARGER